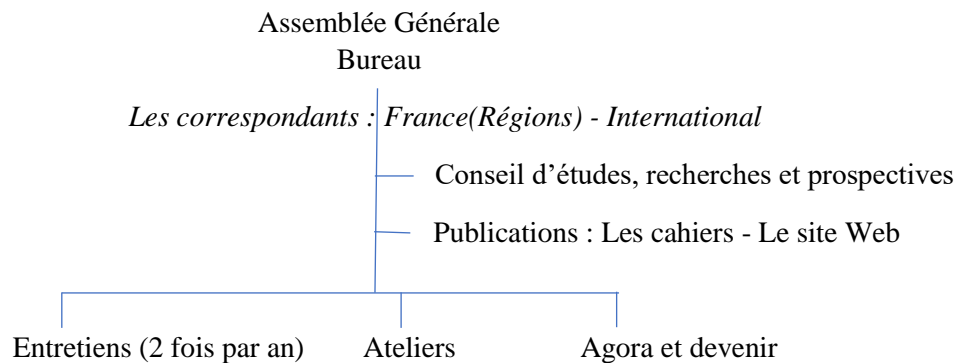




COLLÈGE INTERNATIONAL DES SENIORS. HARMATTAN (CIS.H)

Gouvernance du CIS.H



Assemblée générale

Le CIS.H est une association régie par la loi de 1901 sur les associations.

Bureau

Huit personnes : homme ou femme assumant également une responsabilité de production.

Correspondants

Ils sont les relais du CIS.H dans un pays ou dans les régions d'un pays ou dans un domaine

Conseil études et recherches

Il comprend des conseillers (maximum 12) sur des grands domaines comme la santé, l'éducation, l'Europe, etc. Ces conseillers de haut niveau seront conduits à des rôles importants pour le devenir du collège. Ils proviennent des auteurs de l'Harmattan ou d'autres origines. Il valorise les finalités du CIS.H. Chaque année, ce conseil se réunit au moins deux fois et en plus sur proposition de cinq de ses membres. Il précise un programme annuel (voire pluri annuel – trois ans) ; émet des avis pour les propositions et la diffusion de réalisations ; présente et explore des domaines ; accompagne les travaux en cours ; évalue le travail réalisé, les modalités et les résultats ; est conseil de rédaction des Cahiers du CIS.H.

Publications

Les cahiers du CIS.H ont pour vocation de diffuser des écrits produits par des membres du CIS.H.

AGORA et Devenir

Propositions d'adhérents.

Les Entretiens

Deux fois par an, au printemps et à l'automne, des débats sont organisés autour d'un thème.

Les ateliers

Sous la responsabilité d'un pilote, les membres –au minimum de trois– ont un an pour produire un résultat.

Le site Web cis-h.org

La partie publique du site a pour objet d'informer sur les finalités du CIS.H et sur les actions entreprises. La partie réservée aux adhérents met en relations les adhérents.